

**AFRISTAT**  
**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE**  
**D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

**COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE**  
**« AFRISTAT APRES 2005 »**

**BAMAKO : 7 au 9 mai 2001**

**Novembre 2001**

## SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	5
<b>2. ORGANISATION DU SEMINAIRE</b>	6
2.1. Objectif	6
2.2. Résultats attendus	6
2.3. Public visé	7
2.4. Programme	7
<b>3. COMPTE RENDU DES TRAVAUX</b>	8
3.1. Thème 1 : Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000.	8
3.2. Thème 2 : Rôle et place d'AFRISTAT dans le dispositif institutionnel de l'intégration régionale (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) : point de vue des organismes d'intégration régionale et des partenaires au développement.	12
3.3. Thème 3 : Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques.	14
3.4. Thème 4 : Renforcement des capacités statistiques, cadres stratégiques pour la réduction de la pauvreté et programmes statistiques nationaux, sous-régionaux et internationaux.	19
3.5. Thème 5 : Contribution attendue d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques au cours de la période 2001 à 2005 et perspectives pour la décennie suivante.	21
<b>4. RECOMMANDATIONS</b>	23
<b>ANNEXES</b>	24
Annexe 1 : Programme détaillé du séminaire de lancement de l'étude « AFRISTAT après 2005 ».	25
Annexe 2 : Liste des participants au séminaire de lancement de l'étude « AFRISTAT après 2005 ».	28
Annexe 3 : Discours d'ouverture de : Monsieur Bacari KONE, Ministre de l'Economie et des Finances du Mali.	32
Annexe 4 :	37

Liste des documents distribués.

### **PRINCIPAUX SIGLES UTILISES**

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (African Capacity Building Foundation)
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCM	Banque centrale de Mauritanie
BCRG	Banque centrale de la République de Guinée
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CESD	Centre européen de formation des statisticiens économiste des pays en voie de développement
CNSEE	Centre national de la statistique et des études économiques (Congo)
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
ECOSTAT	Programme de développement statistique (CEDEAO)
ERETES	Equilibres Ressources-Emplois, Tableaux Entrées-Sorties
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FMI	Fonds monétaire international
INS	Institut national de statistique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PARI 2	Programme d'appui régional à l'intégration, deuxième phase (UEMOA)
PARSTAT	Programme d'appui régional statistique (UEMOA)

PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au 21 <sup>ème</sup> siècle
PROSMIC	Programme statistique minimum commun
SGDD	Système général de diffusion des données
SSN	Système statistique national
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UMAC	Union monétaire de l'Afrique centrale
UMOA	Union monétaire ouest africaine

## **COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE « AFRISTAT APRES 2005 »**

### **1. INTRODUCTION**

Lors de sa sixième réunion ordinaire qui s'est tenue à Bamako du 16 au 18 octobre 2000, le Comité de direction d'AFRISTAT avait adopté les termes de référence d'une étude sur l'avenir d'AFRISTAT. Cette étude a été rendue nécessaire par les principales raisons suivantes :

- en signant le 21 septembre 1993 à Abidjan le traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne dénommé AFRISTAT, les Ministres des finances des pays membres de la Zone Franc avaient mis en place un schéma de financement pour une première phase de dix ans. Cette phase qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1996 va se terminer le 31 décembre 2005. Il convient donc de réfléchir dès à présent au rôle, aux activités et au mode de financement de l'Observatoire après cette date et de prendre à temps les décisions nécessaires afin que le nouveau mécanisme soit opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2006 au plus tard ;
- depuis la création d'AFRISTAT, beaucoup de changements sont intervenus dans son environnement : mise en place de deux unions économiques et monétaires, la CEMAC et l'UEMOA, regroupant 14 des 17 Etats membres, élargissement d'AFRISTAT à des pays non membres de la Zone Franc et intérêt exprimé par d'autres Etats pour une adhésion, apparition de nouvelles demandes de données statistiques notamment dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, renforcement du processus d'intégration régionale, notamment au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec la décision prise par les Chefs d'Etat de créer une zone monétaire unique avant la fin de l'année 2004, etc.

Ces changements nécessitent une réflexion sur les adaptations à apporter au cadre institutionnel, au mode d'organisation et de fonctionnement ainsi qu'au programme d'activités d'AFRISTAT.

L'objectif global de l'étude est d'élaborer à l'attention du Conseil des Ministres un ensemble de propositions sur la configuration d'AFRISTAT après le 31 décembre 2005 : missions, modes d'organisation et de fonctionnement et mode de financement.

L'étude comprend les cinq (5) phases suivantes :

#### **Phase 1 (mai 2001)**

Organisation d'un séminaire sur le rôle d'AFRISTAT dans le renforcement des capacités statistiques en Afrique Subsaharienne.

## **Phase 2 (octobre 2001 – mars 2002)**

Etude « AFRISTAT après 2005 » : choix stratégiques et implications en termes d'organisation.

## **Phase 3 (avril 2002 – juin 2002)**

Analyse du cadre financier et réglementaire possible.

## **Phase 4 (mars 2002 – juin 2002)**

Bilan – évaluation d'AFRISTAT.

## **Phase 5 (juillet 2002 – août 2002)**

Rapport de synthèse.

Le séminaire qui s'est déroulé à Bamako du 7 au 9 mai 2001 constitue la première phase de l'étude.

## **2. ORGANISATION DU SEMINAIRE**

### **2.1. Objectif**

L'objectif du séminaire était d'engager une première discussion entre Etats membres, organismes d'intégration régionale et partenaires au développement sur la nature de la contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres, à la lumière de l'évolution prévisible des processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, du rôle crucial de la réduction de la pauvreté dans les stratégies de développement humain durable d'une part, et des problèmes et difficultés rencontrés par AFRISTAT dans l'accomplissement de sa mission d'autre part.

### **2.2. Résultats attendus**

- Une discussion objective des résultats obtenus par AFRISTAT au cours de ses cinq premières années de fonctionnement, des difficultés et problèmes rencontrés, des solutions adoptées ou préconisées en vue d'une contribution plus significative d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres.
- Une meilleure appréciation des scénarios possibles dans l'évolution à moyen terme des processus d'intégration économique en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et une identification des défis posés aux systèmes statistiques nationaux et à AFRISTAT.
- Une analyse des implications statistiques des cadres stratégiques pour la réduction de la pauvreté d'une part, et un examen des modalités d'intégration des programmes statistiques sous-régionaux, régionaux et internationaux dans les programmes statistiques nationaux d'autre part.

- Une discussion sur le rôle d'AFRISTAT dans la préparation et la satisfaction des demandes statistiques des organismes d'intégration régionale (CEMAC, UEMOA..) et sur ses relations avec les cellules statistiques de ces organismes.
- Une discussion sur le rôle d'AFRISTAT dans la préparation et la satisfaction des demandes statistiques des organismes internationaux (ONU, Banque mondiale, FMI..) dans le cadre des recommandations internationales.
- L'identification de la nature et des modalités de la contribution qu'AFRISTAT peut apporter au renforcement des capacités statistiques au cours des cinq prochaines années et au delà.

### **2.3. Public visé**

Le séminaire était destiné aux Directeurs Généraux des Instituts nationaux de statistique (INS) représentant les Etats membres, aux représentants des banques centrales et des organismes d'intégration régionale ainsi qu'aux représentants des partenaires au développement.

Les INS des 17 Etats membres ont participé au séminaire à côté des représentants des institutions suivantes : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), Banque Centrale de la Mauritanie (BCM), Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Secrétariat Exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), Secrétariat Exécutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Banque Africaine de Développement (BAD), Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Ministère français des Affaires Etrangères, Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE, France), EUROSTAT, Banque mondiale et Secrétariat de PARIS21.

Les directeurs des écoles de statistique d'Abidjan, de Dakar et Yaoundé et le Président du CESD-Paris ont également pris part aux travaux.

La liste des participants figure à l'annexe 2.

Le séminaire a été ouvert par un discours de Monsieur Bacari KONE, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali (voir l'annexe 3). Les travaux ont été présidés par Madame Dorothee OUISSIKA, Directrice Générale du Centre national de la statistique et des études économiques (CNSEE) du Congo et Présidente du Comité de direction d'AFRISTAT. Le secrétariat était assuré par la Direction générale d'AFRISTAT.

### **2.4. Programme**

Plusieurs communications ont été faites au titre des cinq thèmes suivants :

Thème 1: Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000 : objectifs, réalisations, problèmes et difficultés rencontrés, solutions adoptées ou préconisées.

Thème 2 : Rôle et place d'AFRISTAT dans le dispositif institutionnel de l'intégration régionale (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) : points de vue des organismes d'intégration régionale et des partenaires au développement.

Thème 3 : Evolution prévisible des processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques.

Thème 4 : Renforcement des capacités statistiques, cadres stratégiques pour la réduction de la pauvreté et programmes statistiques nationaux, sous-régionaux et internationaux.

Thème 5 : Contribution attendue d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques au cours de la période 2001 à 2005 et perspectives pour la décennie suivante.

Le programme détaillé figure à l'annexe 1 et la liste des documents distribués à l'annexe 4.

A l'issue des travaux, les participants ont adopté des recommandations (voir page 23).

### **3. COMPTE RENDU DES TRAVAUX**

Cette partie du compte rendu du séminaire résume, thème par thème, le contenu des communications présentées et les discussions qui les ont suivies.

La Direction générale d'AFRISTAT diffusera prochainement sur CD-Rom le présent compte rendu du séminaire ainsi que le texte intégral de toutes les communications.

Ces informations seront également disponibles sur le site Internet d'AFRISTAT à l'adresse suivante : [www.afristat.org](http://www.afristat.org).

#### **3.1. Thème 1 : Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses États membres au cours de la période 1996-2000**

Trois communications étaient au programme de cette session

##### ***Communication de la Direction générale d'AFRISTAT***

Le Directeur Général d'AFRISTAT a présenté une communication sur la contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques des États membres.

L'objectif de cette communication était de décrire de la manière la plus objective possible les réalisations de la Direction générale d'AFRISTAT au cours de ses cinq premières années de fonctionnement et d'identifier les principaux problèmes qu'elle a rencontrés au cours de la période dans l'exécution du mandat que lui donne le traité constitutif.

Après avoir rappelé les objectifs, l'organisation et la méthode générale de travail d'AFRISTAT, le Directeur Général a présenté les activités réalisées et les résultats obtenus dans les domaines suivants : renforcement institutionnel, comptabilité nationale, nomenclatures,

macroéconomie et conjoncture, statistiques des prix et enquêtes auprès des ménages, emploi et secteur informel, pauvreté, statistiques d'entreprises, informatique.

Les activités concourant à assurer une meilleure diffusion de l'information ont également été présentées.

Ensuite, l'impact des activités d'AFRISTAT sur le développement des systèmes statistiques nationaux a été décrit, en mettant en avant aussi bien les constats positifs que les insuffisances constatées.

Les constats positifs suivants peuvent être résumés comme suit :

- la création d'AFRISTAT a permis aux INS de rompre leur isolement les uns par rapport aux autres. Aussi bien les dirigeants au niveau le plus élevé que les experts nationaux des différents domaines d'activités ont pu nouer des contacts fructueux, échanger leurs expériences respectives et se livrer à une saine émulation grâce aux réunions fréquentes organisées par AFRISTAT. L'appui technique fourni par les experts d'AFRISTAT à leurs homologues nationaux a contribué non seulement à la transmission du savoir-faire mais également à aider ces derniers à avoir plus confiance en eux-mêmes ;
- avec l'adoption du Programme statistique minimum commun, les Etats membres disposent à présent d'un cadre stratégique pour le développement de la statistique au cours des cinq années à venir. Il leur appartient de l'adapter à leurs besoins spécifiques ;
- les bases de l'harmonisation et de la comparabilité des statistiques ont été jetées au cours des cinq dernières années avec les travaux suivants :
  - élaboration de nomenclatures communes d'activités et de produits ;
  - élaboration d'un socle méthodologique commun pour la comptabilité nationale et utilisation d'un outil commun : le module ERETES ;
  - élaboration de concepts communs pour les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel ;
  - mise au point d'une méthodologie et d'un outil communs pour l'élaboration des indices des prix à la consommation (cf. Projets Prix UEMOA et CEMAC) ;
  - mise au point de guides méthodologiques dans les domaines des prix et de la comptabilité nationale ;
  - un début d'amélioration de la diffusion de l'information statistique en utilisant les nouvelles technologies : Internet, CD-Rom, etc.. ;
- l'expertise technique d'AFRISTAT est reconnue au-delà de la zone géographique constituée par ses Etats membres et également par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. En témoignent notamment les travaux suivants réalisés dans des Etats non membres ainsi que pour le compte d'organisations intergouvernementales africaines :
  - appui à la mise en place d'un indice national des prix à la consommation à Madagascar, sur financement de la France ;
  - élaboration du premier indice des prix à Djibouti, sur financement de la Banque mondiale ;
  - réalisation d'une étude sur les parités de pouvoir d'achat dans les Etats membres de l'ASECNA ;
  - élaboration d'un programme de rénovation des comptes nationaux pour le Cap Vert ;

- élaboration des termes de référence pour l'harmonisation des statistiques prioritaires nécessaires à la surveillance multilatérale au sein de la CEDEAO ;
- organisation et co-animation de plusieurs séminaires regroupant des Etats membres et non membres d'AFRISTAT, notamment dans les domaines des statistiques agricoles (avec la FAO), des enquêtes auprès des ménages (avec la Banque mondiale), du secteur informel (avec plusieurs institutions et bailleurs de fonds) et de la pauvreté.

Ces acquis importants qui doivent être élargis et consolidés ne doivent cependant pas masquer les insuffisances qui subsistent encore :

- malgré quelques progrès, les ressources nationales (humaines, financières et matérielles) consacrées au développement des systèmes statistiques nationaux restent encore très insuffisantes ;
- l'organisation et la gestion des systèmes statistiques nationaux sont toujours déficientes dans beaucoup d'Etats membres malgré les recommandations des séminaires organisés à l'intention des Directeurs généraux des INS ;
- la diffusion de l'information statistique présente encore beaucoup de lacunes ;
- les difficultés d'ordre administratif rencontrées dans la mise en œuvre des programmes statistiques financés par les bailleurs de fonds doivent être citées parmi les entraves au développement des activités statistiques : des projets dont les financements sont acquis mettent des mois voire des années pour se matérialiser.

En conclusion, on peut mettre en exergue ce qui suit :

Les Etats membres d'AFRISTAT disposent à présent d'un outil d'intégration opérationnel dont le fonctionnement courant est assuré pour une longue période grâce à un mécanisme de financement original et dont l'expertise technique est maintenant reconnue aux niveaux régional et international.

Un cadre stratégique pour le développement à moyen terme de la statistique est en place. Il définit les grandes orientations, les objectifs, les activités et les résultats attendus dans six domaines d'une grande importance pour les Etats membres et la communauté internationale.

Les bases de l'harmonisation, de la comparabilité et de l'amélioration des statistiques nationales ont été jetées avec l'adoption de cadres conceptuels et méthodologiques, de nomenclatures et d'outils communs.

Des actions de formations appropriées ont été menées et d'autres sont programmées à court et moyen termes.

L'isolement des statisticiens des Etats membres a été rompu dans une certaine mesure et le travail en commun au niveau régional est devenu une réalité.

Les conditions techniques pour la création d'un futur système statistique africain sont en train d'être remplies progressivement.

En cinq ans, beaucoup a été fait conformément au mandat d'AFRISTAT. Cependant le chemin qui reste à parcourir est encore très long. Le défi peut être relevé si les Etats membres s'appuient sur les travaux de fond réalisés pour eux et avec eux par la Direction générale et s'ils consacrent des ressources nationales suffisantes au développement de la

statistique, car ils sont, en fin de compte, les premiers responsables et les premiers bénéficiaires de l'amélioration de l'information statistique.

### ***Communications du Mali et du Cameroun***

Les représentants du Mali puis du Cameroun ont présenté une synthèse des points de vue des instituts nationaux de statistique respectivement pour l'Afrique de l'Ouest, et les pays de la CEMAC et les Comores. Les points principaux qui ressortent de ces communications sont les suivants :

- De manière générale les États ont apprécié les interventions d'AFRISTAT et jugé la contribution d'AFRISTAT importante dans tous les domaines couverts : renforcement institutionnel, coordination statistique, conseil et assistance technique.
- Les États ont rappelé les importants problèmes économiques, sociaux et parfois politiques dont ils souffrent. Ceci se traduit par une faiblesse générale des systèmes statistiques nationaux.
- Certains États proposent que la Direction générale d'AFRISTAT travaille en plus étroite collaboration avec toutes les institutions multilatérales et bilatérales intéressées par les questions statistiques et économiques.

Une discussion générale a suivi ces présentations. Elle peut être résumée comme suit :

- AFRISTAT a pour objectif entre autre, le renforcement des capacités statistiques des États membres et l'élaboration de standards internationaux et de méthodologies visant à une plus grande comparabilité des données. Les intervenants ont rappelé que des statistiques fiables et harmonisées sont nécessaires en particulier à la surveillance multilatérale dans le cadre des unions économiques et monétaires.
- La création d'AFRISTAT a favorisé une dynamique nouvelle et une coordination dans le domaine statistique. A titre d'exemple les États disposent maintenant avec le PROSMIC d'un cadre stratégique régional pour le développement de la statistique.
- La mise en oeuvre et le financement du programme PROSMIC dans son ensemble passent par une volonté politique forte dans les États membres. Il est pour cela nécessaire de mieux comprendre les besoins des politiques et des utilisateurs et d'y répondre.
- Il est nécessaire de formaliser le cadre de travail entre AFRISTAT et les organismes d'intégration régionale (CEMAC et UEMOA).
- Il est nécessaire de prévoir et de mettre en place un système de financement des activités courantes d'AFRISTAT qui permettra de faire face en particulier, à des activités supplémentaires et à une charge de travail accrue.
- La Guinée qui n'appartient pas à la Zone franc, a regretté le fait qu'elle n'a jamais pu assister au Conseil des Ministres d'AFRISTAT (qui se tient en marge des réunions des Ministres des Finances de la Zone franc).
- Tous les intervenants ont félicité la Direction générale d'AFRISTAT et ont souligné la grande qualité du travail accompli. Il serait utile d'établir des indicateurs de performance pour mieux évaluer et mesurer le travail accompli.

### **3.2. Thème 2 : Rôle et place d'AFRISTAT dans le dispositif institutionnel de l'intégration régionale (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) : point de vue des organismes d'intégration régionale et des partenaires au développement.**

#### ***Communication de Monsieur Jean-Louis BODIN***

Ce thème étudie le cadre de coopération devant exister entre les différentes organisations d'intégration régionale et AFRISTAT. Pour cela, l'auditoire a écouté une communication de M. Jean-Louis BODIN, Président du Conseil scientifique d'AFRISTAT la communication avait pour titre : « *Quel rôle pour AFRISTAT dans les processus d'intégration régionale : que nous disent les traités ?* »

L'exposant a fait une analyse comparée des différents traités instituant les organisations d'intégration régionale, parties prenantes, et AFRISTAT; principalement les trois traités AFRISTAT, UEMOA et CEMAC ; une analyse plus sommaire du traité CEDEAO a également été présentée.

Avant d'aborder le thème central de sa communication, Monsieur Jean-Louis BODIN a fait un bref rappel du contexte de l'intégration régionale en Afrique : la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du CILSS, de l'UMOA et de l'UMAC, etc.

Ces organisations ont des compétences diverses : politique, économique, monétaire ou technique.

Dans les années 1990, afin de faire face à la crise économique, l'accent est mis sur les questions économiques. L'UMOA s'est transformée en UEMOA et l'UMAC en CEMAC. La CEDEAO, créée en 1975, a révisé son traité en 1999 et les Etats membres ont pris l'engagement de travailler ensemble pour qu'à terme, la CEDEAO soit la seule union économique en Afrique de l'Ouest.

Toutes les organisations d'intégration économique et régionale admettent la nécessité de disposer de statistiques fiables, harmonisées, comparables fondées sur des nomenclatures, des concepts et si possible des méthodologies communes. C'est à partir de ces idées, qu'ont été bâtis des programmes tels que le PROSMIC, le PARSTAT et des outils tels que, ERETES, etc. Car l'intégration économique suppose que les Etats membres aient confiance aux statistiques produites par chacun d'eux. Cela ne peut être vrai que si de bonnes pratiques en matière de statistique sont partagées par tous les Etats membres (Résolution de la Commission de statistique des Nations unies sur les principes fondamentaux de la statistique publique).

Le traité d'AFRISTAT a été signé avant ceux instituant l'UEMOA et la CEMAC, mais fait référence aux organisations d'intégration régionales existantes ou devant être créées. En ce qui les concerne les traités instituant ces deux autres organisations ne font pas référence à AFRISTAT ou à une autre organisation s'occupant des questions statistiques. Aucune place explicite n'est faite à la statistique en tant que telle dans ces traités.

En droit international, les trois traités ont la même valeur ; toutefois, les traités de l'UEMOA et de la CEMAC bénéficient d'une certaine prééminence sur celui d'AFRISTAT car ils ont des champs d'application plus vastes et leur organe de décision est la conférence de Chefs d'Etat alors que pour AFRISTAT c'est le Conseil des Ministres.

Le traité de l'UEMOA en son article 26 donne une compétence générale en matière statistique à la Commission de l'UEMOA en ce qui concerne la collecte des informations pour l'exercice de la surveillance multilatérale (art 70 et 67) et aussi pour les besoins en statistiques pour la mise en œuvre des politiques sectorielles. La possibilité de coopération entre AFRISTAT et l'UEMOA est prévue par les articles 13 et 14 du traité de l'UEMOA.

Quant au traité de la CEMAC, il n'existe pas d'article lui donnant une compétence générale en matière de recueil d'informations statistiques. Par contre, il y a des articles sur sa compétence en matière de surveillance multilatérale par la création de cellules nationales (article 54). D'autre part, le suivi des politiques sectorielles nécessite aussi la disponibilité des statistiques. Comme l'UEMOA, il est prévu que la CEMAC puisse établir des accords de coopération avec d'autres organisations pour éviter les doubles emplois (principe de subsidiarité).

Quant à la CEDEAO, qui est une organisation beaucoup plus ancienne et plus politique, la statistique n'apparaît pas dans son traité, mais il est prévu la mise en œuvre de politiques sectorielles. Par ailleurs, la Conférence des Chefs d'Etat qui s'est tenue à Lomé en 1999 a adopté une décision sur la surveillance multilatérale et la convergence économique. Afin de répondre à cette attente, entre autres actions, la coopération entre la CEDEAO et AFRISTAT a déjà commencé.

En conclusion,

Les deux unions économiques UEMOA et CEMAC ont des compétences réelles en matière de surveillance multilatérale. Tous les Etats membres des deux unions sont membres d'AFRISTAT. Le principe de subsidiarité autorise la collaboration entre ces unions et AFRISTAT. Il convient de pousser la réflexion plus loin, tout en tenant compte des contraintes des bailleurs de fonds, pour définir et formaliser les cadres de coopération par la signature d'accords-cadres.

Au cours des débats qui ont suivi, les points suivants ont été approfondis : l'organisation de la fonction statistique au sein des institutions, la dimension des services statistiques, leur place, leur rôle, leurs forces et leurs faiblesses.

Dans le cadre d'une institution d'intégration économique, la statistique joue les trois fonctions suivantes :

- l'appui à l'exécutif (la Commission), qui définit sa politique sur la base des informations statistiques qui lui sont fournies ;
- l'harmonisation des données statistiques collectées auprès des Etats membres en vue de leur comparabilité ;
- le renforcement coordonné des capacités des INS par l'assistance technique.

Les participants sont conscients qu'à l'état actuel, la troisième fonction est essentielle pour améliorer la situation des INS ; et ce rôle ne peut être joué pleinement que par AFRISTAT, et les moyens de ce dernier doivent être renforcés. Par ailleurs, il a été reconnu la nécessité de séparer la première fonction des deux autres. Ce qui pose le problème du partage des responsabilités entre les unions économiques, AFRISTAT et les INS des Etats membres.

Les Etats membres ont déploré le fait que, dans les unions économiques, la statistique n'ait pas une place particulière et institutionnelle. Ils soutiennent l'idée que ces unions devraient se doter de services statistiques et de programmes statistiques à moyen terme en collaboration avec AFRISTAT.

### **3.3. Thème 3 : Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques.**

Ce thème a fait l'objet de quatre communications : celles du Secrétariat exécutif de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), du Secrétariat exécutif de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de Monsieur Alberto de Michelis, Directeur Général honoraire d'EUROSTAT.

#### ***Communication du Secrétariat Exécutif de la CEMAC***

La première communication est celle du Secrétariat exécutif de la CEMAC. Elle a été présentée par M. Ali Mahamat Abdoul, Conseiller juridique du Secrétaire exécutif et avait pour titre : *“Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique centrale au cours des cinq prochaines années et implication sur le renforcement des capacités statistiques”*.

Avant d'aborder le vif du sujet, l'orateur a d'abord fait l'historique de l'intégration en Afrique centrale depuis l'Union douanière équatoriale créée en 1959 jusqu'à la création en mars 1994 à N'Djaména de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

La relance du processus d'intégration en zone CEMAC est prévue en trois étapes de 5 ans. Pour la première étape qui s'étale de 1999 à 2004, les objectifs à atteindre sont :

- harmoniser les règles régissant les activités économiques et financières ;
- engager le processus de coordination des politiques nationales dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'industrie, du commerce, du tourisme, des transports et télécommunications ;
- initier le processus de mise en place des instruments de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes à travers une harmonisation de la fiscalité des activités productives et de l'épargne ;
- préparer des actions communes dans les domaines de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la recherche.

La réalisation de ces actions implique une somme colossale d'opérations et d'engagements qui nécessitent le renforcement des capacités et le recours aux données statistiques. En outre, le fait que les objectifs de l'intégration soient inscrits dans un calendrier précis implique une programmation des activités et une évaluation régulière et systématique des réalisations pour permettre une réaction rapide des décideurs.

Cette contrainte génère des besoins constants et substantiels d'informations statistiques harmonisées et comparables au niveau sous-régional. Cependant, le système statistique des Etats présente des lacunes pour lui permettre de faire face aux besoins du moment. Des efforts ont été faits ces dernières années avec l'intervention d'AFRISTAT. Mais les défis à relever dans un proche avenir sont, outre la mise à disposition de nombreux agrégats macro-économiques harmonisés pour les besoins de la surveillance multilatérale, l'amélioration de la production statistique dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'environnement, de l'industrie, du secteur informel et le développement de la formation.

Les besoins de renforcement des capacités en vue de mettre à niveau le système statistique de la sous-région sont pressants et le concours d'AFRISTAT sera sollicité par la CEMAC.

### **Communication de la Commission de l'UEMOA**

La deuxième communication, celle de l'UEMOA, a été présentée par M. Younoussi TOURE, Commissaire chargé du département des politiques financières et avait pour titre : *“Processus d'intégration en Afrique de l'Ouest au cours de cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques”*.

L'orateur a d'abord présenté le bilan du processus d'intégration au sein de la sous-région au cours des dernières années marqué par l'établissement et la mise en œuvre de la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques, la mise en place et l'organisation du marché commun, l'harmonisation des législations et la mise en œuvre de politiques sectorielles communes.

Il a ensuite indiqué que les perspectives d'accélération du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest seront marquées par l'approfondissement de l'intégration au sein de la zone UEMOA et la réalisation de l'approche CEDEAO pour l'accélération de l'intégration dans un cadre plus large.

L'approfondissement de l'intégration se fera à travers la consolidation du mécanisme de surveillance multilatérale. L'adoption d'un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA devrait aboutir à l'horizon 2002 à la convergence des performances et des politiques économiques et budgétaires. L'incitation à la discipline budgétaire devrait permettre une croissance soutenue compatible avec le renforcement des programmes sociaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

La nouvelle approche CEDEAO qui vise l'accélération de l'intégration en Afrique de l'Ouest dans un cadre plus large a été adoptée par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO en 1999 et couvre la mise en œuvre de programmes prioritaires dont la création d'une zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest, la mise en œuvre effective de la zone de libre échange de la CEDEAO, la libre circulation des personnes, le développement des infrastructures régionales et la promotion des investissements au niveau du secteur privé régional. Des concertations sont instituées entre l'UEMOA et la CEDEAO pour la mise en œuvre de ce programme prioritaire.

En ce qui concerne les implications pour le renforcement des capacités statistiques, il a été noté l'importance des programmes statistiques mis en œuvre pour la satisfaction des besoins en information statistique pour la réalisation de l'intégration (Projet prix UEMOA, PARSTAT, PROSMIC).

Outre la poursuite de ces programmes statistiques, d'autres voies et moyens de renforcement des capacités statistiques ont été préconisés, notamment le programme de développement des statistiques de la CEDEAO (ECOSTAT) pour la formulation d'une stratégie pour le développement statistique en vue de fournir un cadre statistique commun pour le mécanisme de surveillance multilatérale dans la sous-région CEDEAO. Dans le cadre de ce programme, la collaboration entre l'UEMOA et la CEDEAO va se renforcer pour travailler à lever les contraintes du développement statistique, qui sont les mêmes dans les pays, que sont l'insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles, le faible niveau d'utilisation des statistiques produites et l'absence ou le non-fonctionnement des mécanismes de coordination des travaux statistiques.

Les priorités établies en matière statistique sont :

- le calcul des critères de convergence avec des données fiables, harmonisées et comparables ;
- des statistiques du commerce extérieur fiables et rapidement publiées pour soutenir la réalisation du marché commun ;
- l'amélioration de la fiabilité, de la comparabilité et de la régularité des statistiques sectorielles.

### **Communication du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO**

La troisième communication, celle de la CEDEAO a été présentée par M. ADJOGO Akou, de la Division statistique de la CEDEAO et avait pour titre : *“Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique de l'Ouest au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques – Communication du Secrétariat exécutif de la CEDEAO”*

L'orateur a d'abord fait un tour d'horizon sur la théorie de l'intégration. Les différents niveaux d'intégration, de la zone de libre échange à l'union économique, ont été mentionnés avec différents niveaux d'exigences pour les pays participants. Les motivations économiques de l'intégration ont été passées en revue mais il a été noté que les motivations politiques sont tout aussi importantes.

Une distinction a été faite entre les objectifs de l'intégration dans les pays en voie de développement et ceux des pays développés. Ce qui implique que la façon de conduire l'intégration doit différer d'un regroupement à l'autre. En tout état de cause, le choix de participer à l'intégration pour un pays doit être justifié en permanence au regard des objectifs fixés et des politiques préconisées.

Indépendamment de tous ces aspects, il a indiqué que le cadre régional reste propice à la résolution de certains problèmes notamment les questions relatives à l'environnement, à la paix, à la sécurité, au contrôle de la drogue. Au niveau de la prise en compte de certaines questions statistiques fondamentales telle que l'harmonisation, l'intégration constitue aussi un facteur de réussite.

Ensuite, les tendances à court terme de l'intégration ont été analysées. Au niveau africain, la tendance au regroupement régional se généralise sur le continent avec l'existence de plusieurs organisations sous-régionales d'intégration. Au niveau de l'ensemble du continent, l'OUA à travers la Communauté Economique Africaine prône l'intégration sous-régionale et la coordination entre les institutions sous-régionales. Au niveau des partenaires au développement, on note une orientation de l'assistance vers le renforcement des cadres d'intégration.

Les implications du renforcement de l'intégration sur les capacités statistiques sont nombreuses. L'analyse d'un certain nombre des questions cruciales liées au développement et à l'intégration nécessitera des données statistiques telles que :

- les informations sur la mesure du niveau de vie ;
- les informations sur la gestion de la transition économique des pays ;
- les informations pour mener des études prospectives ;
- les informations pour le suivi des résolutions des conférences internationales sur le développement (environnement, population, femme) ;
- les informations pour analyser l'intégration (analyse de l'impact de l'intégration sur les structures productives et le commerce, analyse de l'évolution de la situation économique en l'absence de l'intégration).

Les systèmes nationaux de statistiques devront s'adapter à cette nouvelle réalité en prenant en compte les contraintes supplémentaires de l'intégration régionale. L'intégration constitue donc un facteur favorable au développement de la statistique. Il suffit de savoir s'organiser notamment par :

- la codification du cadre de travail entre AFRISTAT et les organisations d'intégration (UEMOA, CEMAC, CEDEAO) et entre les systèmes nationaux de statistique et les institutions régionales en se basant sur le principe de subsidiarité ;
- l'octroi aux systèmes nationaux de statistique de moyens suffisants pour travailler ;
- la mise à la disposition d'AFRISTAT de compétences en conseil à l'intégration.

### **Communication de Monsieur Alberto DE MICHELIS**

La quatrième communication préparée par M. Alberto De Michelis et présentée par M. Daniel BYK, Directeur de la Direction C d'EUROSTAT, avait pour titre : *“Le rôle de la statistique dans la mise en œuvre de l'union économique et monétaire en Europe”*.

L'orateur a fait l'historique de la mise en place de l'Union européenne depuis ses débuts en 1951. Il a en outre passé en revue les différentes étapes de la mise en place du système statistique européen avec une description des organes du système (les comités, les lois statistiques, les programmes statistiques).

Le rôle joué par la statistique dans l'accompagnement des politiques communautaires a été décrit (la politique agricole, la politique budgétaire communautaire, les politiques économiques et monétaires, etc.) : les mécanismes et les procédures de décision, la place et le rôle des instituts nationaux de statistique, d'EUROSTAT, de la Banque centrale Européenne, des Banques centrales nationales, le dialogue avec les décideurs, la qualité de la statistique.

L'orateur a ensuite présenté les principales décisions qui ont été prises par EUROSTAT sur le plan statistique pour préparer, dans le cadre des critères de convergence, les décisions concernant la création de l'Union Monétaire ainsi que les mesures mises en œuvre pour accompagner la politique économique et monétaire de la zone Euro.

En Europe, les statistiques ont été le fondement des travaux de préparation des grandes décisions communautaires. Cela a été possible grâce à la mobilisation des statisticiens européens qui ont su garder leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs politiques et l'estime des utilisateurs notamment des milieux institutionnels pour le travail accompli dans divers domaines de la statistique touchant à la fois à la fiabilité des données, leur comparabilité et leur disponibilité suivant un calendrier précis et rigoureux.

En conclusion, l'orateur affirme que l'expérience européenne ne peut être transposée telle quelle à l'Afrique, mais il reste convaincu que la mise en place des structures d'intégration aura à la longue des conséquences sur l'organisation de la statistique de la région et AFRISTAT devra jouer un rôle important dans le développement d'une statistique harmonisée et de qualité dans les pays qui font partie de son champ de responsabilité.

Quant aux organisations régionales, quelques actions à entreprendre, au niveau de l'organisation, de la programmation et de la formation, ont été proposées pour donner un rôle à la statistique dans le développement de la région.

Après la présentation des quatre exposés, les débats se sont focalisés sur l'organisation statistique au niveau régional, sur le financement des activités statistiques et sur la formation.

En ce qui concerne l'organisation d'un système statistique régional en appui à l'intégration, des réflexions il s'est dégagé trois fonctions principales de la statistique :

- la fonction d'appui aux services des institutions communautaires. Il s'agit de la fonction d'utilisation de la statistique (l'analyse et la modélisation) ;
- la fonction d'harmonisation statistique ;
- la fonction d'appui aux systèmes nationaux de statistique (renforcement des capacités et coordination).

Pour le partage des fonctions entre AFRISTAT et les unions économiques et monétaires, les notions de responsabilité partagée et de responsabilité exclusive ont été introduites et les propositions suivantes ont été faites :

- la fonction d'appui aux services des institutions communautaires pour la prise de décision interne doit être de la responsabilité exclusive des unions. Pour ce faire, il a été préconisé la création de services statistiques dans les unions pour faciliter le dialogue avec les autres composantes du système ;
- l'appui aux systèmes statistiques nationaux doit être de la responsabilité d'AFRISTAT qui dispose de la capacité et de l'expérience requises ;
- la fonction d'harmonisation relève de la responsabilité partagée entre AFRISTAT et les unions. Pour que les travaux d'harmonisation puissent se dérouler correctement, il faut qu'ils soient décidés par les politiques donc les unions et exécutés par les techniciens qui appuient les INS, en l'occurrence AFRISTAT.

En ce qui concerne le financement des activités statistiques, il a été reconnu que le système de concertation en Europe a permis aux INS de se faire entendre et de négocier les moyens nécessaires à la production statistique. En d'autres termes, l'intégration a renforcé la statistique. Dans le contexte africain, il a été préconisé que les unions participent sur leur budget propre au financement de la statistique dans les Etats.

En ce qui concerne la formation, il a été noté qu'elle constitue une priorité pour le développement de la statistique en Afrique. Il a été déploré la baisse de l'implication des INS dans la formation des statisticiens dans les centres de formation et la diminution des ressources des centres. Le financement de la formation a été soutenu depuis longtemps par la coopération bilatérale et multilatérale qui tend à diminuer. Il a donc été suggéré que les centres puissent bénéficier désormais de financements africains. En outre les Banques centrales qui sont utilisatrices de statisticiens devraient aussi s'impliquer dans le financement des centres. Les centres de formation statistique comptent sur AFRISTAT pour les appuyer dans ce plaidoyer.

### **3.4. Thème 4 : Renforcement des capacités statistiques, cadres stratégiques pour la réduction de la pauvreté et programmes statistiques nationaux, sous-régionaux et internationaux.**

Ce thème a fait l'objet de quatre communications : celles de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Consortium PARIS21 de Monsieur Gérard Chenais.

#### ***Communication de la Banque mondiale***

La communication de la Banque mondiale, présentée par Monsieur Antoine SIMONPIETRI avait pour thème : « *Stratégies de réduction de la pauvreté et renforcement des capacités statistiques aux niveaux national, sous-régional et régional* ». Elle avait pour but d'informer sur les possibilités que cette institution offre actuellement dans le cadre du renforcement des capacités statistiques des pays pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté.

Mais avant d'aborder le sujet proprement dit, l'orateur a fait un bref rappel de la situation des systèmes statistiques nationaux (SSN). Il a notamment rappelé les grands retards accusés par la production des données statistiques dans les pays. Il a souligné que les raisons de cet état de fait sont la faiblesse des ressources humaines à cause des difficultés de recrutement dans la fonction publique, la faible priorité accordée à la statistique dans les pays, la faible utilisation des données existantes et l'absence de coordination des bailleurs de fonds.

L'orateur a alors relevé que la mise en œuvre des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) offrait l'occasion de redynamiser les SSN. Etant donné que les CSLP sont les engagements des Etats, il suggère de procéder à une lecture fine de ces documents afin d'en dégager toutes les implications sur le plan statistique. On devrait alors prendre les Etats au mot et prendre l'initiative de bâtir des plans à moyen terme ou des schémas directeurs et rechercher des financements.

Pour ce qui est de la Banque mondiale, elle accorde comme à l'accoutumée des prêts aux pays pour la réalisation d'enquêtes et de recensements, mais également des dons à travers un fonds fiduciaire ; le Tchad en a bénéficié récemment. La Banque appuie également d'autres initiatives qui vont dans le sens du renforcement des capacités, en particulier PARIS21 et ACBF.

#### ***Communication de la Banque Africaine de Développement***

La communication de la BAD a été présentée par Monsieur MUBILA, statisticien principal dans cette institution. Elle avait pour thème : « *Note sur les efforts entrepris par la BAD pour soutenir le développement statistique en Afrique* ».

Tout comme le précédent orateur, Monsieur MUBILA a d'abord montré les faiblesses de la statistique en Afrique avant de s'appesantir sur le soutien de la BAD. Il a montré que la BAD apporte d'abord de l'assistance technique dans le cadre du renforcement institutionnel. Ensuite, compte tenu de la qualité limite de certains CSLP intérimaires du fait du manque d'informations statistiques, la BAD prévoit de soutenir des activités statistiques visant à l'élaboration des CSLP définitifs (enquêtes auprès des ménages, recensements de la population, analyse des données existantes, etc.). Un fonds spécial va être mis en place à cet effet. Mais, la Banque peut également au travers des CSLP déjà réalisés, programmer des actions qui y sont retenues dans le cadre du renforcement des capacités statistiques.

Enfin, tout comme la Banque mondiale, la BAD collabore avec d'autres institutions en particulier PARIS21 dans le cadre du renforcement des capacités statistiques.

### **Communication du Secrétariat de PARIS21**

Mme Mary STRODE du Secrétariat de PARIS21 a présenté la troisième communication qui avait pour thème « *Partenariat statistique au service du développement au 21<sup>ème</sup> siècle* ». L'objet de la communication était de présenter le Consortium PARIS21.

Ce consortium est une nouvelle initiative internationale lancée en 1999 par des responsables politiques, des producteurs et des utilisateurs de l'information statistique à l'initiative des Nations unies, de l'OCDE, de la Banque mondiale, du FMI et de la Commission européenne. Son but est de renforcer les capacités statistiques en aidant notamment à contribuer à l'élaboration de systèmes statistiques performants et bénéficiant de ressources appropriées.

L'oratrice a informé les participants que les gouvernements désireux d'obtenir une aide en matière de développement durable des capacités statistiques peuvent faire des demandes par le biais des organismes spécialisés des Nations unies basés dans leur pays ou s'adresser directement au secrétariat du consortium sis au siège de l'OCDE à Paris. Par ailleurs, PARIS21 dispose de forums de discussions sur divers thèmes, les pays peuvent s'y inscrire et participer aux discussions.

### **Communication de Monsieur Gérard CHENAIS**

La dernière communication du thème 4 présentée par Monsieur Gérard Chenais, Conseiller technique auprès du Directeur Général de l'ONS de Mauritanie avait pour titre : « *Le système statistique national – le système statistique global* ».

L'auteur a montré qu'un système statistique national fait face à une demande nationale et à une demande extérieure provenant pour l'essentiel des partenaires au développement et d'organismes régionaux ou sous-régionaux comme AFRISTAT. Ainsi, en plus des demandes de leurs autorités nationales, les statisticiens des pays de la région doivent satisfaire les exigences du Système général de diffusion des données (SGDD) du FMI, du Programme statistique minimum commun des Etats membres d'AFRISTAT (PROSMIC), etc. Or, les objectifs de ces différentes demandes peuvent être contradictoires, voire conflictuels. Cependant, si la production statistique est en retard, les autorités compétentes prendront néanmoins les décisions. En outre, une statistique crédible doit intégrer une démarche qualité. Pour l'auteur, il est donc important que les responsables du système statistique national puissent avoir une vue globale. Cette vue globale doit provenir des outils de programmation comme le schéma directeur de la statistique. Cet exercice de programmation donne plus de crédibilité au système statistique national et peut faciliter la mobilisation des ressources.

Les débats qui ont suivi ces exposés ont porté sur la pertinence de chiffrer un schéma directeur, la qualité des informations statistiques entrant dans l'élaboration des CSLP, le fonctionnement du Trust Fund de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques et l'éventualité de l'organisation d'un séminaire SGDD pour les pays de l'Afrique centrale.

Pour ce qui est du chiffrage d'un schéma directeur, selon Monsieur CHENAIS, ce n'est pas la chose la plus importante, l'exercice n'étant d'ailleurs pas aisé. La recherche du financement des activités retenues dans le document peut être faite après l'élaboration du schéma directeur. Cependant, il faudrait que l'élaboration de ce document se fasse dans le

cadre d'un processus participatif intégrant tous les producteurs (et pas seulement l'INS) et les utilisateurs.

Pour ce qui est de la qualité des données statistiques qui entrent dans l'élaboration des CSLP, Monsieur SIMONPIETRI a affirmé qu'on peut élaborer un bon document sans nécessairement disposer de données récentes. Il est selon lui important d'exploiter à fond toutes les informations existantes. Par contre, il est important de relever toutes les sources de faiblesses et toutes les lacunes du système statistique national et de les intégrer comme un des volets de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Quant au Trust Fund, les pays peuvent utiliser AFRISTAT comme partenaire.

Enfin pour ce qui est d'un séminaire sur le SGDD en Afrique centrale, le Directeur Général d'AFRISTAT a informé les participants qu'une discussion est en cours avec le FMI et que ce séminaire pourrait se tenir avant la fin de l'année 2001.

### **3.5. Thème 5 : Contribution attendue d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques au cours de la période 2001 à 2005 et perspectives pour la décennie suivante**

La Direction générale d'AFRISTAT a introduit ce thème en soulignant qu'il s'agissait d'un sujet ambitieux puisque la réflexion devait porter jusqu'en 2015. Bien que ce thème soit du ressort des INS et des partenaires, la Direction générale a cependant décidé d'apporter une contribution afin d'alimenter le débat. Outre la communication de la Direction générale d'AFRISTAT, le thème 5 comprenait également une communication de Monsieur Xavier CHAROY, Administrateur de l'INSEE à la retraite et Président du CESD-Paris.

#### **Communication de la Direction générale d'AFRISTAT**

Cette communication qui avait pour titre : « *Défis à relever au cours de la période 2001-2005 et au-delà : Quelques éléments pour un débat* » a été présentée par le Directeur Général.

Après avoir souligné que les préoccupations des gouvernements africains, au cours des prochaines années, seront principalement centrées sur la lutte contre la pauvreté, le renforcement de l'intégration régionale et l'approfondissement de la démocratie, le Directeur Général d'AFRISTAT a indiqué que les défis à relever au cours de la période 2001-2005 consisteraient à assurer la bonne exécution des activités prévues par le PROSMIC, à renforcer les systèmes statistiques nationaux et à appuyer le processus d'intégration régionale.

Pour la décennie 2006-2015, il est plus difficile de se prononcer. Les débats du présent séminaire seront mis à profit et AFRISTAT continuera à apporter son appui aux Etats membres conformément à son mandat.

#### **Communication de M. Xavier CHAROY :**

Cette communication avait pour titre : « *Y a-t-il une limite à l'extension d'AFRISTAT ?* »

Le bilan positif des premières années de fonctionnement d'AFRISTAT, notamment au vu de l'adhésion de trois nouveaux Etats et de l'intervention dans de nombreux Etats non membres, conduit à s'interroger sur l'existence de risques. L'accroissement du nombre d'Etats

membres entraîne une évidente surcharge de travail, pose le problème de la langue de travail (pays anglophones en particulier) et met AFRISTAT dans une position délicate vis-à-vis d'autres institutions comme la CEA.

L'orateur propose alors une démarche pour la réflexion à mener sur l'avenir d'AFRISTAT, en trois étapes : définir ce que l'on souhaite sauvegarder dans le système actuel (la méthode « AFRISTAT »), définir ce que l'on souhaite pour l'avenir (étendre les domaines d'intervention, répondre aux attentes des zones d'intégration économique et favoriser l'accès des Etats non-membres aux réalisations), et étudier le mode d'organisation optimal.

Enfin, à propos de l'extension d'AFRISTAT, l'orateur préconise plutôt la coexistence de plusieurs organismes du type d'AFRISTAT avec une structure de coordination. Pour le problème de langue, l'orateur recommande un certain pragmatisme qui pourrait s'inspirer de l'expérience actuellement menée avec la CEDEAO.

Les débats ont principalement porté sur l'extension d'AFRISTAT, le type d'organisation qui peut répondre à cette extension, les problèmes de langue et les relations avec les autres institutions (régionales ou internationales).

La plupart des participants estiment l'extension nécessaire, notamment en direction des Etats membres de la CEDEAO, non membres de l'UEMOA, puisqu'il s'agit d'une décision politique d'élargir les activités entreprises au sein de l'UEMOA à l'ensemble de la CEDEAO. Cependant, beaucoup soulignent la difficulté d'entreprendre des travaux d'harmonisation dans un très grand nombre de pays, qui n'ont pas tous la même culture statistique. Enfin, l'extension requerra des moyens humains supplémentaires, l'équipe actuelle étant déjà très occupée (il a été répondu que l'on pouvait faire appel à des consultants, ce qui a déjà été fait à plusieurs reprises).

Quelle sera la meilleure organisation ? Cette question divise les participants. Certains proposent de « multiplier » des AFRISTAT, d'autres estiment qu'il a déjà été difficile de créer une institution et que la « multiplication » posera des problèmes d'harmonisation et de moyens à mobiliser. Enfin, « la multiplication » d'AFRISTAT peut se faire à plusieurs niveaux : linguistiques et régionaux, par exemple.

Pour le problème du multilinguisme (lié à l'extension géographique), chacun reconnaît qu'il s'agit d'un élément très important dont il faudra tenir compte. L'expérience d'organisations comme la CEDEAO, ou d'autres organisations qui ont plusieurs langues de travail, sera utile pour la réflexion.

Il a été demandé à AFRISTAT d'assister les pays pour répondre à la demande statistique suscitée par leurs négociations avec le FMI ou la Banque mondiale, et de renforcer sa coopération avec ces institutions. L'adhésion des Etats membres au SGDD a également été évoquée. Il va falloir intégrer les conséquences de cette adhésion dans les activités nationales, régionales et dans celles d'AFRISTAT.

Enfin, quelques pistes de réflexion ont été proposées. Dans un premier temps, il est demandé de s'appuyer sur le PROSMIC, dont certaines activités ne demandent pas de financement. Pour les activités nécessitant un financement, certains pays pourraient utiliser les possibilités qui leur sont offertes par les bailleurs (exemple du PARI 2 pour les Etats membres de l'UEMOA). Quoi qu'il en soit, un suivi périodique des activités du PROSMIC doit être assuré par AFRISTAT.

La réflexion sur l'avenir d'AFRISTAT après 2005 doit s'appuyer sur le bilan des activités d'AFRISTAT et des INS et sur les besoins exprimés par les INS. Elle sera également alimentée par l'évolution de l'intégration régionale. Pour la formation, on peut estimer que celle

qui est liée aux outils développés par AFRISTAT sera assurée par AFRISTAT, tandis que les formations thématiques (sondage, par exemple) seraient du ressort des écoles statistiques (avec éventuellement l'appui d'AFRISTAT).

#### **4. RECOMMANDATIONS**

Les participants au séminaire de lancement de l'étude « AFRISTAT après 2005 » organisé à Bamako du 7 au 9 mai 2001, ont pris note des termes de référence de l'étude approuvés par le Comité de direction en octobre 2000. Ils ont en outre recommandé que dans le cadre de cette étude :

1. l'évolution institutionnelle éventuelle d'AFRISTAT soit abordée avec pragmatisme, notamment en prenant soin de préserver et de renforcer les acquis (souplesse dans le fonctionnement, méthode de travail participative, sécurisation du financement à long terme) ;
2. le mode de fonctionnement du Conseil des Ministres soit étudié en vu des difficultés rencontrées au cours des cinq premières années de fonctionnement d'AFRISTAT ;
3. le cadre des relations fonctionnelles (répartition des tâches, complémentarités) entre les organisations d'intégration régionale et AFRISTAT soit mieux défini, notamment pour ce qui concerne l'harmonisation des concepts et des nomenclatures ;
4. l'ensemble des composantes du système statistique africain (INS, organisations d'intégration régionale, banques centrales, AFRISTAT, CEA, etc.) soit analysé.

Par ailleurs, dans une optique à plus court terme, les participants ont souhaité que :

- a) les marges de manœuvre dégagées par la réduction de la dette soient mises à profit par les Etats membres pour allouer les ressources indispensables au renforcement des capacités statistiques, notamment pour l'élaboration et la gestion des stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- b) la coopération entre AFRISTAT et les organisations d'intégration régionale soit renforcée ;
- c) AFRISTAT puisse apporter son appui aux INS des Etats membres pour organiser leur dialogue avec leurs autorités politiques et les organisations internationales, notamment pour la définition et l'évaluation des politiques de réduction de la pauvreté ;
- d) Le rôle d'AFRISTAT dans le domaine de la formation continue soit précisé.

# **ANNEXES**

# ANNEXE 1

## PROGRAMME DETAILLE DU SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE « AFRISTAT APRES 2005 »

### 1. LISTE DES THEMES

1. Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000 : objectifs, réalisations, problèmes et difficultés rencontrés, solutions adoptées ou préconisées.
2. Rôle et place d'AFRISTAT dans le dispositif institutionnel de l'intégration régionale (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) : point de vue des organismes d'intégration régionale et des partenaires au développement.
3. Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques.
4. Renforcement des capacités statistiques, cadres stratégiques pour la réduction de la pauvreté et programmes statistiques nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux.
5. Contribution attendue d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques au cours de la période 2001 à 2005 et perspectives pour la décennie suivante.

### 2. PROGRAMME

*Thème 1 : Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000 : objectifs, réalisations, problèmes et difficultés rencontrés, solutions adoptées ou préconisées*

- ✓ Communication de la Direction Générale d'AFRISTAT
- ✓ Communication de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) du Mali
- ✓ Communication de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DSCN) du Cameroun
- ✓ Interventions sollicitées : CEMAC, UEMOA, France, EUROSTAT
- ✓ Débat général

*Thème 2 : Rôle et place d'AFRISTAT dans le dispositif institutionnel de l'intégration régionale (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) : point de vue des organismes d'intégration régionale et des partenaires au développement.*

- ✓ Communication de Jean-Louis BODIN
- ✓ Interventions sollicitées : CEMAC, UEMOA, CEDEAO, AFRISTAT

- ✓ Débat général

*Thème 3 : Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques.*

- ✓ Communication du Secrétariat exécutif de la CEMAC
- ✓ Communication de la Commission de l'UEMOA
- ✓ Communication du Secrétariat exécutif de la CEDEAO
- ✓ Communication de M. Alberto De Michelis
- ✓ Débat général

*Thème 4 : Renforcement des capacités statistiques, cadres stratégiques pour la réduction de la pauvreté et programmes statistiques nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux.*

- ✓ Communication de la Banque Mondiale
- ✓ Communication de la Banque Africaine de Développement
- ✓ Communication du Consortium PARIS21
- ✓ Communication de Gérard Chenais
- ✓ Débat général

*Thème 5 : Contribution attendue d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques au cours de la période 2001 à 2005 et perspectives pour la décennie suivante.*

- ✓ Communication de la Direction Générale d'AFRISTAT
- ✓ Communication de Xavier Charoy
- ✓ Débat général

### 3. LISTE DES DOCUMENTS

#### Thème 1 :

- Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000 : Direction générale d'AFRISTAT.
- Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000. Point de vue des Instituts nationaux de statistique.

#### Thème 2 :

- Quel rôle pour « AFRISTAT dans les processus d'intégration régionale : que nous disent les traités ? » : Jean-Louis BODIN.

#### Thème 3 :

- Communication du Secrétariat exécutif de la CEMAC.
- Communication de la Commission de l'UEMOA.
- Communication du Secrétariat exécutif de la CEDEAO.
- « Le rôle de la statistique dans la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire en Europe » : Alberto De Michelis.

#### Thème 4 :

- « A brief on The African Development Bank Group Efforts in Supporting Statistical Development in Africa » . Maurice Mubila (BAD).
- « Le Système Statistique National – Le Système Statistique Global » : Gérard Chenais (ONS, Mauritanie).

#### Thème 5 :

- « Défis à relever au cours de la période 2001-2005 et au-delà : quelques éléments pour un débat ». Direction Générale d'AFRISTAT.
- « Y a-t-il une limite à l'extension d'AFRISTAT ? » . Xavier Charoy (CESD Paris)

## ANNEXE 2

### LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE « AFRISTAT APRES 2005 »

Nom et Prénom	Pays ou institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
<b>Monsieur Maurice Dossou BANKOLE</b>	BENIN	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	B.P. 323 COTONOU	Tél : (229) 30 82 44 / 30 82 45 / 30 82 46 Fax : (229) 30 82 46 E-mail : <a href="mailto:insae.ci@planben.intnet.bj">insae.ci@planben.intnet.bj</a>
<b>Monsieur Hamado SAWADOGO</b>	BURKINA FASO	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 B.P. 374 OUAGADOUGOU 01	Tél : (226) 32 42 69 Fax : (226) 32 61 59 E-mail : <a href="mailto:insd@cenatrin.bf">insd@cenatrin.bf</a>
<b>Monsieur Joseph TEDOU</b>	CAMEROUN	Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DSCN)	B.P. 660 YAOUNDE	Tél : (237) 22 04 45 Fax : (237) 23 24 37 E-mail : <a href="mailto:jtedou@cenadi.cm">jtedou@cenadi.cm</a>
<b>Monsieur Martin KONGBO</b>	CENTRAFRIQUE	Chargé de mission, responsable de la Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE)	B.P. 696 BANGUI	Tél : (236) 61 72 61 / 61 45 74 / 50 58 68 Fax : (236) 61 73 87
<b>Monsieur Mohamed DJAMALIDINE</b>	COMORES	Chef de la Division des Enquêtes et des Statistiques Sociales – Direction de la Statistique	B.P. 131 MORONI	Tél : (269) 74 42 34 Fax : (269) 74 41 40 Email : <a href="mailto:dir_statistique@snpt.km">dir_statistique@snpt.km</a>
<b>Madame Dorothee OUISSIKA</b>	CONGO	Directrice Générale du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) , Présidente du Comité de direction	B.P. 2031 BRAZZAVILLE	Tél : (242) 81 59 09 Fax : (242) 81 59 09 E-mail : <a href="mailto:cnsee@hotmail.com">cnsee@hotmail.com</a>
<b>Monsieur Ibrahima BA</b>	COTE D'IVOIRE	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS)	01 B.P. V55 ABIDJAN 01	Tél : (225) 20 21 05 38 Fax : (225) 20 21 63 27 E-mail : <a href="mailto:statistique@aviso.ci">statistique@aviso.ci</a>
<b>Monsieur Paul-Henri NGUEMA MEYE</b>	GABON	Directeur Général Adjoint de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE)	B.P. 2119 LIBREVILLE	Tél : (241) 76 19 27 / 76 06 71 Fax : (241) 72 04 57 E-mail : <a href="mailto:plandgsee@internetgabon.com">plandgsee@internetgabon.com</a>
<b>Monsieur Oumar DIALLO</b>	GUINEE	Directeur national de la Statistique (DNS)	B.P. 221 CONAKRY	Tél. (224) 21 33 12 Fax (224) 41 30 59 E-mail : <a href="mailto:dnstat@eti-bull.net">dnstat@eti-bull.net</a>
<b>Monsieur Francisco DA COSTA</b>	GUINEE - BISSAU	Président de l'Institut National de la Statistique et des Recensements (INEC)	C.P. 6 BISSAU	Tél : (245) 22 20 54 Fax : (245) 22 21 22
<b>Monsieur Julio MEMBA MANGA</b>	GUINEE EQUATORIALE	Direction Générale de la Statistique	DGE - MALABO	Tél : (240) 9 33 52 / 7 25 66 Fax : (240) 9 33 52
<b>Monsieur Moussa Seydou Traore</b>	MALI	Directeur National Adjoint de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)	B.P. 12 BAMAKO	Tél : (223) 22 24 55 Fax : (223) 22 71 45
<b>Monsieur Sidna Ould N'Dah</b>	MAURITANIE	Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS)	B.P. 240 NOUAKCHOTT	Tél : (222) 25 50 31 / 25 30 70 Fax : (222) 25 51 70 / 25 50 31 E-mail : <a href="mailto:dq-ons@iird.mr">dq-ons@iird.mr</a>

<b>Monsieur Adamou BOUZOU</b>	NIGER	Directeur de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	B.P. 862 NIA MEY	Tél : (227) 72 35 60 Fax : (227) 72 35 60 E-mail : <a href="mailto:abouzou@yahoo.fr">abouzou@yahoo.fr</a>
-------------------------------	-------	---	------------------	---

## ANNEXE 2

### LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE « AFRISTAT APRES 2005 » (suite 1)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
<b>Monsieur Samba BA</b>	SENEGAL	Chef de la Division des Etudes et des Projections Macro-économiques - Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)	B.P. 116, DAKAR	Tel. (221) 824 03 01 / 824 90 03 Fax (221) 824 90 01/ 04 E-mail : <a href="mailto:dps@telecomplus.sn">dps@telecomplus.sn</a>
<b>Monsieur GOGNIN GOMDIGUE</b>	TCHAD	Directeur de la Statistique, des Etudes Economiques et de la Démographie (DSEED)	B.P. 453 N'DJAMENA	Tél : (235) 52 31 64 Fax : (235) 51 51 85
<b>Monsieur Nouridine BOURAIMA</b>	TOGO	Directeur de la Statistique (DS)	B.P. 118 LOME	Tél : (228) 21 27 75 Fax : (228) 21 37 53 E-mail : <a href="mailto:togostat@ecowasmail.net">togostat@ecowasmail.net</a>
<b>Monsieur Ali Mahamat Abdoul</b>	Secrétariat Exécutif de la CEMAC	Conseiller juridique auprès du Secrétaire Exécutif	B.P. 969 Bangui CENTRAFRIQUE	Tel (236) 61 13 59 Fax (236) 61 21 35 E-mail : <a href="mailto:Sgudeac@intnet.cf">Sgudeac@intnet.cf</a>
<b>Monsieur NDEFO</b>	Secrétariat Exécutif de la CEMAC	Expert principal	B.P. 969 Bangui CENTRAFRIQUE	Tel (236) 61 13 59 Fax (236) 61 21 35 E-mail : <a href="mailto:Sgudeac@intnet.cf">Sgudeac@intnet.cf</a>
<b>Monsieur Younoussi TOURE</b>	Commission UEMOA	Commissaire Chargé du Département des Politiques Financières	Commission UEMOA - 01 B.P. 543 Ouagadougou 01, BURKINA FASO	Tel. (226) 31 88 74 / 31 88 75 Fax. (226) 31 88 72 E-mail : <a href="mailto:younoussi.toure@uemoa.bf">younoussi.toure@uemoa.bf</a>
<b>Monsieur Abdoulaye DIOP</b>	Commission UEMOA	Directeur des Etudes et Statistiques	Commission UEMOA - 01 B.P. 543 Ouagadougou 01, BURKINA FASO	Tel. (226) 31 88 74 / 31 88 75 Fax. (226) 31 88 72 E-mail : <a href="mailto:abdoulaye.diop@uemoa.bf">abdoulaye.diop@uemoa.bf</a>
<b>Monsieur Bernard CANDOT</b>	Commission UEMOA	Conseiller technique	Commission UEMOA - 01 B.P. 543 Ouagadougou 01, BURKINA FASO	Tel. (226) 31 88 74 / 31 88 75 Fax. (226) 31 88 72 E-mail : <a href="mailto:bernard.candot@uemoa.bf">bernard.candot@uemoa.bf</a>
<b>Monsieur Akou ADJOGO</b>	Secrétariat Exécutif de la CEDEAO	Division statistique	CEDEAO P.M.B. 401 Abuja NIGERIA	Tel. (2349) 3147647-9, 3147427-9 Fax. (2349) 3143005, 3143006, 3147646 E-mail : <a href="mailto:aadjogou@ecowasmail.net">aadjogou@ecowasmail.net</a>
<b>Madame Awa THIONGANE</b>	CEA	Conseiller Régional en organisation des systèmes statistiques	UNECA / DISD P.O. Box 3005 Addis Abeba ETHIOPIE	Tél : (2511) 51 16 65 Fax : (2511) 51 05 12 Email : <a href="mailto:athiongane@un.org">athiongane@un.org</a>
<b>Monsieur Alexandre RENAMY-LARIOT</b>	BEAC	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Directeur des Etudes	BEAC - Services Centraux B.P. 1917 Yaoundé CAMEROUN	Tél : (237) 23 40 60 / 23 40 30 Fax : (237) 23 33 29 E-mail : <a href="mailto:renamy-lariot@beac.int">renamy-lariot@beac.int</a>

<b>Monsieur DOSSA Kodzo</b>	BCEAO	Adjoint au Directeur de la Recherche et de la Statistique	Avenue Abdoulaye Fadiga Dakar SENEGAL	Tél : (221) 839 05 00 Fax : (221) 823 93 35 Email : <a href="mailto:kdossa@bceao.int">kdossa@bceao.int</a>
-----------------------------	-------	---	---	--

## ANNEXE 2

### LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE « AFRISTAT APRES 2005 » (suite 2)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
<b>Monsieur Abdoulaye DIALLO</b>	Banque Centrale de la République de Guinée	Directeur des Etudes et de la Statistique	Banque Centrale de Guinée BP 692 Conakry GUINEE	Tél : (224) 41 26 51 / 41 59 34 Fax : (224) 41 48 98 Email :
<b>Monsieur Mohamed CONTE</b>	Banque Centrale de Guinée	Economiste à la Direction des Etudes et de la Statistique	Banque Centrale de Guinée BP 692 Conakry GUINEE	Tél : (224) 41 26 51 Fax : (224) 41 48 98 Email :
<b>Monsieur Mohamed Ould Ahmed Ould SIDNA</b>	Banque Centrale de Mauritanie	Chef du Service Statistique	BP 623 Nouakchott MAURITANIE	Tél : (222) 525 22 06 Fax : (222) 525 27 59 E-mail : <a href="mailto:hsidna@yahoo.fr">hsidna@yahoo.fr</a>
<b>Monsieur Maurice MUBILA</b>	BAD	Statisticien Principal à la Division de la Statistique	BAD - 01 BP 1387, Abidjan 01 COTE D'IVOIRE	Tel. (225) 20 20 52 80 Fax (225) 20 20 49 48 Email : <a href="mailto:m.mubila@adfb.org">m.mubila@adfb.org</a>
<b>Monsieur KOFFI KOFFI Paul</b>	Côte d'Ivoire	Conseiller Economique du Premier Ministre	06 BP 946 Abidjan 06 COTE D'IVOIRE	Tel. (225) 20 22 00 24/25 poste 112 Fax. (225) 20 32 90 77 E-mail : <a href="mailto:kofkofpa@avisoci">kofkofpa@avisoci</a>
<b>Monsieur Diasse SERIGNE</b>	ENEA Sénégal	Directeur du Département de Statistique et de Démographie	BP 5084 Dakar SENEGAL	Tel. (221) 824 84 67 Fax (221) 824 84 67 E-mail : <a href="mailto:dsd-enea@refer.sn">dsd-enea@refer.sn</a>
<b>Monsieur Koffi N'GUESSAN</b>	ENSEA Côte d'Ivoire	Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée d'Abidjan	ENSEA 08 BP 03 Abidjan COTE D'IVOIRE	Tel. (225) 44 08 40 / 44 41 15 Fax (225) 44 39 88 Email : <a href="mailto:nguessan@ensea.ed.ci">nguessan@ensea.ed.ci</a>
<b>Monsieur Augusto ROKU MESANI</b>	ISSEA Cameroun	Directeur de l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée	BP 294 Yaoundé CAMEROUN	Tel. (237) Fax (237) Email : <a href="mailto:issea@cenadi.cm">issea@cenadi.cm</a>
<b>Monsieur Antoine SIMONPIETRI</b>	Banque Mondiale	Statisticien Principal	Banque Mondiale - Room J8-065 1818 H Street N.W. Washington DC 20433 ETATS UNIS	Tel 1 (202) 473 13 41 Fax 1 (202) 473 79 13 Email : <a href="mailto:asimonpietri@worldbank.org">asimonpietri@worldbank.org</a>
<b>Monsieur Philippe POMMIER</b>	Ministère des Affaires Etrangères France	Mission des Appuis Financiers et des études économiques	Ministère des Affaires Etrangères (Coopération et Francophonie) 20 rue Monsieur 75700 Paris - FRANCE	Tél : (33) 1 53 69 42 60 Fax : (33) 1 53 69 43 97 E-mail : <a href="mailto:philippe.pommier@diplomatie.gouv.fr">philippe.pommier@diplomatie.gouv.fr</a>
<b>Monsieur Daniel BYK</b>	EUROSTAT	Directeur de la Direction C	EUROSTAT - Bâtiment Jean Monnet rue Alcide De Gasperi - Luxembourg - Kirchberg L-2920 LUXEMBOURG	Tel. (352) Fax (352) E-mail : <a href="mailto:daniel.byk@cec.eu.int">daniel.byk@cec.eu.int</a>

## ANNEXE 2

### LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE « AFRISTAT APRES 2005 » (suite 3)

Nom et Prénom	Pays ou Institution	Fonction	Adresse	Téléphone / Fax / E-mail
<b>Monsieur Jean-Pierre BEHMOIRAS</b>	INSEE	Inspecteur Général de l'INSEE Directeur du CEFIL	CEFIL 3 rue de la Cité 33500 Libourne FRANCE	Tél : (33) 5 57 55 56 02 Fax : (33) 5 57 55 56 20 E-mail : <a href="mailto:jean-pierre.behmoiras@insee.fr">jean-pierre.behmoiras@insee.fr</a>
<b>Monsieur Christophe LEFRANC</b>	INSEE	Chef de la Division Etudes et méthodes statistiques pour le développement	18 Boulevard A. Pinard 75675 Paris Cedex 14 FRANCE	Tél : (33) 1 41 17 53 13 Fax : (33) 1 41 17 66 52 E-mail : <a href="mailto:christophe.lefranc@insee.fr">christophe.lefranc@insee.fr</a>
<b>Madame Mary STRODE</b>	Consortium PARIS 21	Consultant principal, Secrétariat Paris21	Paris21 secrétariat 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex16 FRANCE	Tél : (33) 1 45 24 90 51 Fax : (33) 1 44 30 61 46 E-mail : <a href="mailto:mary.strode@ocde.org">mary.strode@ocde.org</a>
<b>Monsieur Jean-Louis BODIN</b>	Conseil scientifique	Président du Conseil scientifique	ADETEF – 139, rue de Bercy Télédoc 335 75572 Paris Cedex 12	Tél. (33 1) 53 17 85 43 Fax (331) 53 17 87 98 Email : <a href="mailto:jean-louis.bodin@adedef.finances.gouv.fr">jean-louis.bodin@adedef.finances.gouv.fr</a>
<b>Monsieur Xavier CHAROY</b>	CESD - Paris	Président du Conseil d'administration	3 avenue Pierre Larousse 92 240 Malakoff FRANCE	Tél : (33) 1 46 03 29 30 Fax : (33) 1 46 03 29 30 E-mail : <a href="mailto:xavier.charoy@libertysurf.fr">xavier.charoy@libertysurf.fr</a>
<b>Monsieur Gérard CHENAIS</b>	ONS MAURITANIE	Conseiller technique du Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS)	B.P. 240 Nouakchott MAURITANIE	Tél : (222) 25 50 31 / 25 30 70 Fax : (222) 25 51 70 / 25 50 31 E-mail : <a href="mailto:gerard.chenais@ons.mr">gerard.chenais@ons.mr</a>
<b>Monsieur Lamine DIOP</b>	AFRISTAT	Directeur Général	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : <a href="mailto:lamine.diop@afristat.org">lamine.diop@afristat.org</a>
<b>Monsieur Martin BALEPA</b>	AFRISTAT	Directeur Général Adjoint	AFRISTAT - B.P. E 1600, Bamako MALI	Tel. (223) 21 55 00 ; 21 55 80 Fax (223) 21 11 40 E-mail : <a href="mailto:martin.balepa@afristat.org">martin.balepa@afristat.org</a>

## **ANNEXE 3**

### **SEMINAIRE DE LANCEMENT DE L'ETUDE**

#### **« AFRISTAT APRES 2005 »**

**Discours d'ouverture de :**

**Monsieur Bacari KONE**

**Ministre de l'Economie et des Finances du Mali**

***Lundi 7 mai 2001 à 09H 30, Hôtel SALAM, Bamako***

**Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,**

**Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales,**

**Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale ,**

**Monsieur le Représentant du Président de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine,**

**Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest,**

**Madame la Présidente du Comité de Direction d'AFRISTAT,**

**Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT,**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Instituts nationaux de statistique**

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers invités,**

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue et un agréable séjour à Bamako à l'ensemble des délégations venues participer au séminaire de lancement de l'étude « AFRISTAT après 2005 ».

Cinq ans après le début des activités d'AFRISTAT à son siège à Bamako, le 2 janvier 1996, la réalisation d'une étude sur l'avenir d'AFRISTAT décidée par le Comité de direction et approuvée par le Conseil des Ministres a été rendue nécessaire pour les principales raisons suivantes :

Premièrement, en signant le 21 septembre 1993 à Abidjan le traité portant création d'un Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne dénommé AFRISTAT, les Ministres des finances des pays membres de la Zone Franc avaient mis

en place un schéma de financement pour une première phase de dix ans. Cette phase qui a commencé le 1er janvier 1996 va se terminer le 31 décembre 2005. Il convient donc de réfléchir dès à présent au rôle, aux activités et au mode de financement de l'Observatoire après cette date et de prendre à temps les décisions nécessaires afin que le nouveau mécanisme soit opérationnel le 1er janvier 2006 au plus tard ;

En second lieu, depuis la création d'AFRISTAT, beaucoup de changements sont intervenus dans son environnement : mise en place de deux unions économiques et monétaires, la CEMAC et l'UEMOA, regroupant 14 des 17 Etats membres, élargissement d'AFRISTAT à des pays non membres de la Zone franc et intérêt exprimé par d'autres Etats pour une adhésion, apparition de nouvelles demandes de données statistiques notamment dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, renforcement du processus d'intégration régionale, notamment au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec la décision prise par les chefs d'Etats de créer une zone monétaire unique avant la fin de l'année 2004, etc...

Ces changements nécessitent une réflexion sur les adaptations à apporter au cadre institutionnel, au mode d'organisation et de fonctionnement ainsi qu'au programme d'activités d'AFRISTAT.

Le séminaire qui commence aujourd'hui constitue la première phase d'une étude qui en comprend cinq et qui devra déboucher à la fin de l'année 2002 sur un ensemble de propositions relatives aux objectifs, au rôle, à l'organisation institutionnelle, aux axes de travail prioritaires et au mode de financement de l'Observatoire pour la période décennale 2006-2015.

Organisé pour les membres du Comité de direction et les partenaires au développement, ce séminaire a pour objectif d'engager une première discussion entre les Etats membres, les organismes d'intégration régionale et les partenaires au développement sur la nature de la contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres. Cet échange de points de vue se

déroulera à la lumière de l'évolution prévisible des processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, du rôle crucial de la statistique dans la définition des stratégies de réduction de la pauvreté, de croissance et de développement humain durable d'une part et des problèmes et difficultés rencontrés par AFRISTAT dans l'accomplissement de sa mission d'autre part.

Pendant trois jours vous allez passer en revue les réalisations d'AFRISTAT au cours de la période 1996-2000, discuter de l'évolution possible des processus d'intégration régionale, du renforcement des capacités statistiques dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté. Vous aurez également à vous pencher sur le rôle et la place d'AFRISTAT dans le dispositif institutionnel de l'intégration régionale et sa contribution au renforcement des capacités statistiques au cours de la période 2001 à 2005 et les perspectives pour la décennie suivante.

***Mesdames, Messieurs,***

Comme vous pouvez le constater, le programme de votre séminaire est très chargé mais je suis persuadé que vous en viendrez à bout dans le délai qui vous est imparti.

L'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne est une institution jeune qui a déjà prouvé son utilité non seulement pour les Etats membres mais également pour l'ensemble de la communauté internationale. Sans préjuger les conclusions de votre séminaire, je puis d'ores et déjà affirmer que les Etats membres d'AFRISTAT disposent à présent d'un outil d'intégration opérationnel dont le fonctionnement courant est assuré sur une longue période grâce à un mécanisme de financement original et dont l'expertise technique est maintenant reconnue aux niveaux régional et international.

Un cadre stratégique pour le développement à moyen terme est en place. Les bases de l'harmonisation, de la comparabilité et de l'amélioration des statistiques nationales ont

été jetées avec l'adoption de cadres conceptuels et méthodologiques, de nomenclatures et d'outils communs. Des actions de formation appropriées ont été menées et d'autres sont programmées à court et moyen termes.

Qu'il me soit permis de féliciter les Etats membres et la Direction générale d'AFRISTAT pour les brillants résultats obtenus et de remercier chaleureusement les partenaires au développement, notamment la France de l'Union Européenne, pour leur contribution décisive à ces résultats.

Je sais qu'il reste encore beaucoup d'insuffisances dans le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux de nos Etats mais je suis sûr que tous ensemble nous les éliminerons progressivement.

***Mesdames, Messieurs,***

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvert le séminaire de lancement de l'étude « AFRISTAT après 2005 ».

Je vous remercie.

# ANNEXE 4

## LISTE DES DOCUMENTS DISTRIBUES

### A. Documentation générale

1. Calendrier de travail
2. Programme détaillé du séminaire de lancement de l'étude « AFRISTAT après 2005 »
3. Liste des participants
4. Discours d'ouverture de Monsieur Bacari KONE, Ministre de l'Economie et des Finances du Mali
5. Termes de référence de l'étude « AFRISTAT après 2005 »
6. Programme statistique minimum commun (PROSMIC)
7. PARIS21 : Partenariat statistique au service du développement au 21<sup>ème</sup> siècle.

### B. Au titre du thème 1

1. Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000.
2. Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000 : synthèse des points de vue des Instituts nationaux de statistique d'Afrique de l'Ouest.
3. Contribution d'AFRISTAT au renforcement des capacités statistiques de ses Etats membres au cours de la période 1996 – 2000 : synthèse pour les pays de la CEMAC et les Comores.
4. Intervention de l'INSEE.

### C. Au titre du thème 2

1. Quel rôle pour AFRISTAT dans les processus d'intégration régionale : que nous disent les traités ? (Jean-Louis BODIN).

### D. Au titre du thème 3

1. Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique centrale au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques (Secrétariat exécutif de la CEMAC).
2. Processus d'intégration en Afrique de l'Ouest au cours des cinq prochaines années et implications sur le renforcement des capacités statistiques (Commission de l'UEMOA).
3. Evolution prévisible des processus d'intégration en Afrique de l'Ouest au cours des cinq prochaines années et implication sur le renforcement des capacités statistiques : communication du Secrétariat exécutif de la CEDEAO.
4. Le rôle de la statistique dans la mise en œuvre de l'union économique et monétaire en Europe (Alberto De MICHELIS)

**E. Au titre du thème 4**

1. Note sur les efforts entrepris par la Banque Africaine de développement pour soutenir le développement statistique en Afrique.
2. Le système statistique national – le système statistique global (Gérard CHENAIS).

**F. Au titre du thème 5**

1. Défis à relever au cours de la période 2001 – 2005 et au delà : quelques éléments pour un débat (Direction générale d'AFRISTAT).
2. Y a-t-il une limite à l'extension d'AFRISTAT (Xavier CHAROY).